



TARIFICATIONS DES SERVICES PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Votre enfant va être scolarisé à l'école de Mazerolles, je tenais à vous informer du fonctionnement des services communaux.

RESTAURATION SCOLAIRE

Tél : 05.49.48.60.96

Les repas, confectionnés par la Société Poitevine de Restauration Collective sont livrés en liaison froide.

Horaires des services :
Maternelle 11h30 -12h30
Primaire 12h30-13h30

EXEMPLE DE TARIFICATION POUR UN FORFAIT 4 JOURS

	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
Nombre de jours	16	12	15	13	14	10	16	9	15	16	4
Repas Forfait 4 jours	47,20 €	35,40 €	44,25 €	38,35 €	41,30 €	29,50 €	47,20 €	26,55 €	44,25 €	47,20 €	11,80 €

A savoir :

Le cout estimé d'un repas seul, hors charges, payé par la collectivité est de 3,56€ par enfant.

Le cout d'un repas seul, hors charges, facturé aux représentants légaux est de 2,95€ par enfant.

Afin de faciliter vos règlements, deux possibilités s'offre à vous :

- Par carte bancaire via TIPI en vous rendant directement sur le site de la Commune et en cliquant sur « paiement en ligne ».



- Par la mise en place d'un prélèvement automatique, documents fournis en annexe 6.

En cas d'absence justifiée (certificat médical, bulletin d'hospitalisation) les repas seront déduits à partir du 6^{ème} jour ouvré consécutif.

Pour toutes sorties scolaires nécessitant la fourniture d'un pique-nique par la famille (voyages, USEP...), les repas vous seront décomptés.

REPAS OCCASIONNELS

Il sera possible d'inscrire votre enfant occasionnellement à la restauration scolaire, à condition de prévenir la mairie **5 jours ouvrés**, par écrit à l'adresse suivante : mairie@mazerolles.fr.

Pour des questions de sécurité, d'organisation et de protocoles sanitaires en vigueur, la mairie peut refuser l'accès à la restauration scolaire si la demande n'a pas été faite au préalable.

Dans ces conditions, le prix du repas sera de **5 €**.

Toute vacation commencée est due dans sa totalité, le pointage étant réalisé par le personnel communal.

GARDERIE

Tel : 05.49.48.60.96

Ce service est assuré tous les jours avant et après l'école comme suit :

<i>Horaires et tarifs</i>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 15 à 8 h 30	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €
11 h 30 à 12 h 30			0,75 €		
15 h 45 à 16 h 30	0,40 €	0,40 €		0,40 €	0,40 €
16h30 à 19 h 00	1,75€	1,75€		1,75€	1,75€

TARIFICATION POUR UN FORFAIT 4 JOURS de 16h30 à 19h00 pour l'année 2023/2024

	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
Nombre de jours	16	12	15	13	14	10	16	9	15	16	4
Garderie avec goûters Forfait 4 jours	28,00 €	21,00 €	26,25 €	22,75 €	24,50 €	17,50 €	28,00 €	15,75 €	26,25 €	28,00 €	7,00 €

Garderie occasionnelle avec goûter : 3 € / enfant.

Pour toute demande occasionnelle, la mairie doit en être informée par écrit, **5 jours ouvrés** à l'adresse suivante : mairie@mazerolles.fr.

Pour des questions de sécurité, d'organisation et de protocoles sanitaires en vigueur, la mairie peut refuser l'accès à la garderie, si la demande n'a pas été faite au préalable.

Toute vacation commencée est due dans sa totalité, le pointage étant réalisé par le personnel communal.

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (T.A.P.)

Les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) ne sont pas « du temps de classe », les activités sont donc **facultatives et gratuites**.

Les activités périscolaires seront assurées, le lundi pour les élèves de maternelles et le jeudi pour les élèves de primaires, par la MJC de Lussac les Châteaux, sur des thèmes définis par le Plan Educatif Territorial.

A savoir :

Le coût d'une séance TAP, hors charges, payé par la collectivité est de 4,05 € par enfant.

*Le coût d'une séance TAP, hors charges, facturé aux représentants légaux est de **0,00€** par enfant.*

Un enfant qui aura commencé l'activité **ne pourra pas être récupéré avant la fin de la séance TAP, soit 16 h 30.**

Le 15 Mai 2023, à Mazerolles
Madame La Maire, Fabienne MAUPIN